Le réseau Rivières Sauvages, dont nous avons déjà exposé la conception très explosive de la continuité écologique, vient de labelliser deux nouvelles rivières dans l'Ain, la Dorches et la Vézéronce. Ces rivières sont deux affluents rive droite du Rhône. De manière assez amusante, l'une et l'autre présentent deux obstacles naturels tout à fait infranchissables pour les poissons, crustacés, mollusques et autres espèces aquatiques : cascade du château de la Dorches et chute du Pain de sucre sur la Vézéronce (image ci-dessous).



Sources image : IGN; Office du tourisme Ain ; Mark Reeve droits réservés.

Si l'on en croit la doxa, un tel obstacle infranchissable (naturel ou artificiel) produit un isolement génétique des populations, une pression démographique, une perte de capacité à s'adapter à des altérations ponctuelles et à se repeupler à partir d'un pool externe de recolonisation du lit. Depuis le temps que la nature a placé ces barrières, on devrait donc observer des rivières devenues des quasi-déserts biologiques où survivent de rares populations dégénérées. Pourtant, au regard des critères européens de qualité, les deux rivières sont considérées comme en bon ou très bon état biologique. C'est assez mystérieux. Espérons en tout cas que Rivières sauvages ne préconise pas le dynamitage de ces deux obstacles naturels, comme il l'a fait avec un obstacle artificiel (autrement plus modeste) sur la Valserine.

On peut nourrir quelques craintes pour la suite des opérations dans l'Ain. Il est en effet exposé dans le communiqué de Rivières sauvages : « *à l'horizon 2018, le Département de l'Ain ambitionne d'obtenir le label 'site rivières sauvages' sur trois nouveaux cours d'eau : la Semine (affluent de la Valserine), la Pernaz (affluent du Rhône), l'Arvière (affluent du Séran), qui présentent toutes des qualités remarquables mais qui nécessitent un programme de restauration et de conservation pour répondre à tous les critères du label*« . Comme toujours, on nage

dans la contradiction : il s'agit de promouvoir des cours d'eau « sauvages », mais ces cours d'eau demandent quand même des chantiers humains de recalibrage. Autant dire qu'ils ont été modifiés hier par l'homme dans une direction, le seront demain dans une autre direction, et que tout cela n'a pas grand chose à voir avec le caractère « sauvage » de la rivière : c'est simplement ce qu'une société humaine décide de valoriser à un moment donné de son histoire. Au demeurant, il est tout à fait légitime de valoriser des espaces naturels et récréatifs, si cela ne pose pas de problèmes à la population locale. Mais est-il pédagogique d'ajouter la confusion de la référence au « sauvage »? La valorisation du naturel passera-t-elle demain par une approche intégriste visant à effacer toute présence humaine permanente en rives? Quelle est la date originelle de référence à l'état naturel?

A noter : d'après certains échanges sur les forums de canyoning, les habitants de Surjoux et alentours (Vézéronce) n'ont pas toujours été tout à fait ravis des hordes de touristes « verts » et de leurs effets sur les milieux ou les propriétés ; quant aux canyoners, ils se plaignent de leur côté des pollutions visibles de l'eau par rejets non conformes. C'est finalement le côté humain, très humain, de ces rivières que l'on prétend « sauvages »…